

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

**MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT**  
(nom de la rue, numérotation, désignation de la voie<sup>1</sup>)  
**OU**  
**MODIFICATION DU NOM COMMERCIAL OU DE L'ENSEIGNE<sup>2</sup>**  
(création, modification ou suppression)

## Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification (M2).

## Pièces justificatives

- En cas de modification du nom commercial mentionné dans les statuts

- 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le représentant légal.  
 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le représentant légal.

- En cas de modification de l'identification de l'établissement (nom de la rue, numérotation...)

- 1 copie de la décision de l'autorité administrative (commune) mentionnant le nouveau libellé ou la nouvelle numérotation.  
➤ **Pour le 78 uniquement**, ajouter 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le représentant légal, et 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le représentant légal.

- En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.  
➤ **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

<sup>1</sup> Exemple : une « avenue » est renommée « boulevard ».

<sup>2</sup> Il n'est pas possible de déclarer une enseigne lorsque l'adresse de l'établissement est fixée au domicile du représentant légal ou dans une société de domiciliation.